

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 septembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER MENANTEAU.

N° 20250916 - 01 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts au budget annexe assainissement de l'exercice 2025 pour l'article 21532 (réseaux d'assainissement) sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Virement de crédits - dépenses d'investissement

INTITULÉS DE S COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		1 316,00		
Dépenses imprévues	020(020) 1	1 316,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.				1 316,00
Réseaux d'assainissement			21532(21) 2	1 316,00
DE PENSE S - INVE STISSEMENT		1 316,00		1 316,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

→ **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 25 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.

